

Du Septième jour de floréal an Fruct, à sept heures du Matin
 ACTE DE MARIAGE de guy autoune reboul
 âgé de vingt ans, né à Lagardelle, département du Var
 le Quatre du mois de septembre mil sept cent quatre vingt
 profession de cultivateur domicilié à Lagardelle département
 du Var
 N°
 reboul
 d'avec Els Legitime de gley joseph département
 profession de Ménagère domiciliée à Lagardelle département
 du Var et de Mari Magdelaine Reboil.

Et de Charlot Marie David âgée de vingt deux ans
 née à Cordes département du Var le vingt deux du
 mois de septembre mil sept cent quatre vingt domiciliée
 à Lagardelle département du Var fille legitime
 de Joséph Marie Manganer profession de agriculteur et de
 domiciliée à Lagardelle département du Var
 et de Marie Anne Manganer

Les actes préliminaires sont les publications faites par moi au temple
de Cordes le six, et le consentement de Madame Joseph Marie Manganer
sa future mère
 Vu les actes de naissance des deux futurs époux
 portant qu'ils sont nés aux deux lieux époux désignés ci
dessus.

et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que
 du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant les Droits
 et Devoirs respectifs des Epoux.

N°
 En présence de Monsieur Charles Guayroux domicilié à Lagardelle
 département du Var profession de Ménagère âgé
 de deux ans
 de Renée Manganer domiciliée à Lagardelle département
 du Var profession de agriculteur âgé de deux ans

D Joséph Viltou département
 du Var profession de agriculteur âgé de vingt deux ans
 Et de guy autoune reboul domicilié à Lagardelle département
 du Var profession de cultivateur âgé de vingt ans

Après quoi, moi Joséph Viltou maire de Lagardelle
 faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties
 sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé,
 avec moi, par les Epoux et l'écuyer, ainsi qu'il est dit ci dessus, et ci dessous.

Charles Guayroux Joséph Viltou
 portait

Du Septième jour de floréal an Fruct, à sept heures du Matin
 ACTE DE MARIAGE de André Auban
 âgé de vingt ans, né à Lagardelle, département du Var
 le Quatre du mois de septembre mil sept cent quatre vingt
 profession de cultivateur domicilié à Lagardelle département
 du Var
 N°
 reboul
 d'avec Els Legitime de gley joseph département
 profession de Ménagère domiciliée à Lagardelle département
 du Var et de Mari Magdelaine Reboil.

Et de Marie Anne David âgée de vingt deux ans
 née à Cordes département du Var le vingt deux du
 mois de septembre mil sept cent quatre vingt domiciliée
 à Lagardelle département du Var fille legitime
 de Joséph Marie Manganer profession de agriculteur et de
 domiciliée à Lagardelle département du Var
 et de Marie Anne Manganer

Les actes préliminaires sont les publications faites par moi au temple
de Cordes le six, et le consentement de Madame Joseph Marie Manganer
sa future mère
 Vu les actes de naissance des deux futurs époux
 portant qu'ils sont nés aux deux lieux époux désignés ci
dessus.

et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que
 du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant les Droits
 et Devoirs respectifs des Epoux.

N°
 En présence de Monsieur Charles Guayroux domicilié à Lagardelle
 département du Var profession de Ménagère âgé
 de deux ans
 de Renée Manganer domiciliée à Lagardelle département
 du Var profession de agriculteur âgé de deux ans

D Joséph Viltou département
 du Var profession de agriculteur âgé de vingt deux ans
 Et de guy autoune reboul domicilié à Lagardelle département
 du Var profession de cultivateur âgé de vingt ans

Après quoi, moi Joséph Viltou maire de Lagardelle
 faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties
 sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite, et qui a été signé,
 avec moi, par les Epoux et l'écuyer, ainsi qu'il est dit ci dessus, et ci dessous.

Charles Guayroux Joséph Viltou
 portait